



LYCÉE CLAUDEL

L'école française internationale
d'Ottawa



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

PROTOCOLES ET PROCÉDURES RELATIFS À LA COVID-19 AU LYCÉE CLAUDEL

MIS À JOUR le 30 septembre 2020

Référence : Document de Jeff Butler, sous-ministre adjoint, Ministère de l'éducation de l'Ontario. Ministère de l'éducation de l'Ontario (8 septembre 2020). [Directives opérationnelles pour la gestion de la COVID-19 dans les écoles](#)

Table des matières

1. Auto-dépistage pour les élèves et le personnel
2. Si un élève présente nouvellement un ou plusieurs des symptômes suivants pendant qu'il est au lycée et que cela ne peut être relié à une condition connue
3. Prise en charge de l'élève présentant des symptômes sur l'outil de dépistage et référé à l'espace santé côté isolement
4. Si un membre du personnel présente nouvellement un ou plusieurs de ces symptômes en cours de journée au lycée et que cela ne peut être relié à une condition connue
5. Si un élève ou un personnel reçoit un diagnostic de Covid-19 à la suite d'un test positif
6. Si un parent d'élève reçoit un résultat positif au test de Covid-19





1- AUTO-DÉPISTAGE QUOTIDIEN POUR LES ÉLÈVES ET LE PERSONNEL AVANT DE VENIR AU LYCÉE

Le Lycée Claudel recommande à tous les parents et à tous les personnels de compléter quotidiennement :

- **Pour les élèves et les parents**, utiliser l'outil de Santé publique Ottawa : <https://secureforms.ottawapublichealth.ca/School-Health-Sante-scolaire/Outil-de-depistage-de-la-COVID-19-pour-eleves>
- **Pour les personnels**, utiliser l'outil de dépistage de Santé Publique Ontario : <https://covid-19.ontario.ca/depistage-pour-les-ecoles/>

Tous les membres du personnel enseignant et scolaire, ainsi que les élèves, sont tenus d'effectuer un auto-dépistage des symptômes de Covid-19 chaque jour avant de venir au lycée.

Le résultat vous indiquera :

- si vous pouvez venir au lycée ou si vous devez rester chez-vous
- quelles sont les prochaines étapes.

Il s'agit d'un auto-diagnostic quant aux symptômes qu'une personne atteinte du Covid-19 peut présenter ainsi que les actions que le gouvernement de l'Ontario recommande de poser selon chaque réponse fournie.

Au Lycée Claudel, nous ajoutons ces précisions :

- ✓ Souvenez-vous que certains symptômes s'apparentent à ceux du rhume, de la grippe, d'un passage du froid au chaud ou d'allergies saisonnières.
- ✓ Si vous présentez un ou plusieurs de ces symptômes et que vous ne pouvez pas les relier à une condition connue, ne pas vous présenter au lycée aujourd'hui.

Pour les élèves :

- ✓ Traiter cette condition comme vous le feriez normalement et au besoin, contactez le médecin de famille ou le service de rendez-vous médical virtuel au CHEO-HEEO et suivez leurs directives:
 - <https://mychart.kidshealthalliance.ca/mychart/publicforms.asp?mode=showForm&formname=CHEOEDQuestionnaire&lang=french>
- ✓ Informer le lycée par courriel suite à cette consultation (covid.absence@claudel.org)

Pour le personnel :

- ✓ Traitez cette condition comme vous le feriez normalement et au besoin, contactez le médecin pour savoir s'il convient de passer un test de COVID-19.
- ✓ Informer le lycée des suites de cette consultation, par courriel, selon les règles habituelles (absence.personnel@claudel.org)
- ✓ Si vous devez passer un test, faites-le dans un centre d'évaluation de la COVID-19 (Santé publique Ottawa au 613-580-6744 ou consultez la [page Web du Centre d'évaluation et cliniques de soins pour la COVID-19 de Santé Publique Ottawa](#)).
- ✓ Restez en isolement préventif à la maison en attendant les résultats du test.
- ✓ Communiquez au plus tôt le résultat du test de Covid-19 au lycée selon les règles habituelles.
- ✓ Si le test est négatif, vous pouvez revenir au lycée 24 heures après l'amélioration des symptômes.





2. SI UN ÉLÈVE PRÉSENTE NOUVELLEMENT UN OU PLUSIEURS DES SYMPTÔMES SUIVANTS PENDANT QU'IL EST AU LYCÉE ET QUE CELA NE PEUT ÊTRE RELIÉ À UNE CONDITION CONNUE

- Fièvre (sensation de chaleur au toucher, température égale ou supérieure à 37,8C, frissons)
- Toux nouvelle et persistante ou qui s'aggrave depuis l'arrivée au lycée
- Essoufflement (incapacité de respirer profondément ou sentiment de ne pas pouvoir reprendre son souffle)
- Mal de gorge ou difficulté à avaler (non lié à des allergies saisonnières ou à une autre affection connue)
- Perte du goût ou de l'odorat
- Nausées ou vomissements qui surviennent pendant la présence au lycée (non liés à une autre cause ou affection connue)
- Diarrhée ou douleur à l'estomac qui survient pendant la présence au lycée (non liée à une cause ou affection connue)
- Mal de tête inhabituel qui survient pendant la présence au lycée (non lié à une cause ou affection connue)
- Écoulement nasal ou congestion nasale qui persiste au cours de la journée au lycée (non lié à des allergies saisonnières, à une affection connue ou au passage du froid au chaud)
- Fatigue inexplicquée ou manque d'énergie qui survient durant la présence au lycée (non liée à une cause ou affection connue)
- Douleurs musculaires (de longue durée, inhabituelles et non liées à une autre cause ou affection connue)
- Conjonctivite (œil irrité, démangeaison ou douleur, pouvant présenter des croûtes ou des écoulements) (non liée à une autre cause ou affection connue)
- Manque d'appétit (non lié à une autre cause ou affection connue)

Enseignant ou personnel du Pôle vie de l'élève

- Envoyer l'élève à l'espace santé, du côté isolement
- Signaler le départ de l'élève sur Pronote
- L'élève porte un masque à partir du CM1

En l'absence de la responsable de l'espace santé, un personnel du Pôle vie de l'élève rejoint l'élève à l'espace santé du côté isolement.





3. PRISE EN CHARGE DE L'ÉLÈVE PRÉSENTANT DES SYMPTÔMES SUR L'OUTIL DE DÉPISTAGE ET RÉFÉRÉ À L'ESPACE SANTÉ CÔTÉ ISOLEMENT

La responsable de l'espace santé ou le personnel du Pôle vie de l'élève qui la remplace :

- Installer l'élève sur la chaise dans le couloir de l'espace santé côté isolement.
- Évaluer sommairement la condition de santé de l'élève : prise de température frontale et discussion des symptômes avec l'élève (apparition, relation avec une condition connue ou soupçonnée, durée,...).
- Mettre en action le suivi requis suite à l'évaluation effectuée:
 - isoler dans le local d'isolement pour une période de repos et d'observation
 - isoler dans le local d'isolement en attendant que les parents viennent chercher leur enfant
 - retourner en classe
- Placer une annotation sur Pronote après l'intervention

4. SI UN MEMBRE DU PERSONNEL PRÉSENTE NOUVELLEMENT UN OU PLUSIEURS DE CES SYMPTÔMES EN COURS DE JOURNÉE AU LYCÉE ET QUE CELA NE PEUT ÊTRE RELIÉ À UNE CONDITION CONNUE

- Fièvre (sensation de chaleur au toucher, température égale ou supérieure à 37,8C, frissons)
- Toux nouvelle et persistante ou qui s'aggrave depuis l'arrivée au lycée
- Essoufflement (incapacité de respirer profondément ou sentiment de ne pas pouvoir reprendre son souffle)
- Mal de gorge ou difficulté à avaler (non lié à des allergies saisonnières ou à une autre affection connue)
- Perte du goût ou de l'odorat
- Nausées ou vomissements qui surviennent pendant la présence au lycée (non liés à une autre cause ou affection connue)
- Diarrhée ou douleur à l'estomac qui survient pendant la présence au lycée (non liée à une cause ou affection connue)
- Mal de tête inhabituel qui survient pendant la présence au lycée (non lié à une cause ou affection connue)
- Écoulement nasal ou congestion nasale qui persiste au cours de la journée au lycée (non lié à des allergies saisonnières, à une affection connue ou au passage du froid au chaud)
- Fatigue inexplicquée ou manque d'énergie qui survient durant la présence au lycée (non liée à une cause ou affection connue)
- Douleurs musculaires (de longue durée, inhabituelles et non liées à une autre cause ou affection connue)
- Conjonctivite (œil irrité, démangeaison ou douleur, pouvant présenter des croûtes ou des écoulements) (non liée à une autre cause ou affection connue)
- Manque d'appétit (non lié à une autre cause ou affection connue)





Action à poser

- ✓ Avertir son supérieur immédiat de sa condition
- ✓ Déclarer son absence absence.personnel@claudel.org
- ✓ Retourner à domicile en auto-observation

Observez vos symptômes :

- s'ils disparaissent au cours de la journée, revenir au travail le lendemain;
- si les symptômes restent les mêmes et que vous ne pouvez toujours pas les relier à une cause connue, ou que les symptômes s'aggravent, contacter un médecin;
- informer le lycée des suites de cette consultation, par courriel, selon les règles habituelles;
- si le médecin vous recommande de passer un test de Covid-19, le faire au plus tôt dans un centre d'évaluation de la COVID-19 (Santé publique Ottawa au 613-580-6744 ou consulter la page Web du Centre d'évaluation et cliniques de soins pour la COVID-19 de Santé Publique Ottawa);
- rester à la maison en isolement jusqu'à l'obtention du résultat du test.
- communiquer au plus tôt le résultat du test de Covid-19 au lycée selon les règles habituelles.
- si le test est négatif, vous pouvez revenir au lycée 24 heures après l'amélioration des symptômes

5. SI UN ÉLÈVE REÇOIT UN DIAGNOSTIC DE COVID-19 SUITE À UN TEST

POSITIF (Ministère de la santé de l'Ontario, 8 septembre 2020, Gestion des cas et des contacts relatifs à la Covid-19 en Ontario

http://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/contact_mngmt/management_cas_contacts.pdf)

- Les parents informent le lycée de l'obtention d'un résultat positif au test de Covid-19, par courriel dédié Covid (covid.absence@claudel.org), en donnant le nom de l'élève, son niveau de même qu'un numéro de téléphone pour que le lycée puisse les rappeler promptement pour obtenir plus de détails quant au suivi à faire (Il est possible aussi que Santé publique Ottawa soit l'instance qui nous avertit d'un cas positif parmi nos élèves).
- Les parents restent en isolement à domicile avec leur enfant testé positif. «La période d'auto-isolement ou d'auto-surveillance est de 14 jours (période d'incubation maximale) suivant la dernière exposition non protégée connue à un cas contagieux.» L'obtention d'un test volontaire négatif pour les parents ne change en rien la durée de l'auto-isolement.
- Santé publique Ottawa ou Santé publique Outaouais communiquera avec les parents d'un élève testé positif (Santé publique Ottawa pour les résidents ontariens ou Santé publique Outaouais pour les résidents québécois) et ce, peu importe la provenance du résultat.
- Les autres personnes de la famille qui sont asymptomatiques n'ont pas besoin de passer un test ni de s'isoler car elles sont considérées à faible risque mais on leur recommande de s'auto-évaluer assidûment à l'aide du guide quotidien de dépistage du Gouvernement de l'Ontario (<https://covid-19.ontario.ca/depistage-pour-les-ecoles/le-contexte>) au cours des 14 prochains jours.
- Les membres asymptomatiques des familles des élèves considérés à risque au lycée n'ont pas à passer de test ni à s'auto-isoler car ils sont considérés à faible risque. On leur recommande de s'auto-évaluer assidûment à l'aide du guide quotidien de dépistage du Gouvernement de l'Ontario (<https://covid-19.ontario.ca/depistage-pour-les-ecoles/le-contexte>) au cours des 14 prochains jours.
- Le directeur du lycée qui a reçu l'avis en informe l'équipe de direction en vue d'activer le protocole interne de recherche des contacts et d'actions à poser.





ACTIONS IMMÉDIATES À POSER PAR L'ÉQUIPE DE DIRECTION

1. Téléphoner aux parents de l'élève qui a testé positif pour obtenir les détails suivants : nom de l'élève positif, âge, niveau, symptômes, jour de l'apparition des premiers symptômes, dernier jour présent au lycée, utilisation de services tels garderie ou autobus scolaire.
2. Déterminer le Jour 1. Le Jour 1 est le premier jour d'apparition des symptômes de la personne positive; noter l'heure pour préciser davantage les risques au lycée. (Ministère de la Santé. Direction de la gestion des situations d'urgence pour le système de santé-*Gestion des cas et des contacts relatifs à la COVID-19 en Ontario*, 4. Évaluation des contacts des cas, Période d'isolement des cas, 8 septembre 2020)
3. Établir la liste de toutes les personnes ayant été en contact étroit avec l'élève (contact étroit = personne ayant été à moins de deux mètres de la personne affectée durant au moins 15 minutes d'affilée-au lycée, à la garderie scolaire, dans l'autobus scolaire) au cours de la journée actuelle + au cours des 48 heures avant le Jour 1 (Ministère de la Santé. Direction de la gestion des situations d'urgence pour le système de santé-*Gestion des cas et des contacts relatifs à la COVID-19 en Ontario*, 4. Évaluation des contacts des cas, Période d'isolement des cas, 8 septembre 2020) :
 - **Pour les élèves** : nom, âge, niveau, type de contact avec l'élève positif par exemple contact soutenu en classe ou contact seulement en récréation, noms et numéros de téléphones et courriels des parents/tuteurs.
 - **Pour les membres du personnel** (enseignant, éducateur, intervenant PVE, technicien en laboratoire, conseiller en orientation, professeur suppléant, documentaliste, coordonnateur PVE primaire, coordonnatrice PVE primaire, responsable activités périscolaires, assistant Pôle vie de l'élève, responsable espace santé, directeur primaire ainsi que stagiaires) : nom, âge, niveau, type de contact avec l'élève positif par exemple contact soutenu en classe ou contact seulement en récréation ou rencontre occasionnelle de courte durée, numéros de téléphones, courriel.
4. Retourner à la maison toutes les personnes ayant été identifiées comme "contact étroit" et leur demander de s'auto-isoler à domicile durant 14 jours (Ministère de la Santé. Direction de la gestion des situations d'urgence pour le système de santé-*Gestion des cas et des contacts relatifs à la COVID-19 en Ontario*, 4. Évaluation des contacts des cas, Période d'isolement des cas, 8 septembre 2020).
5. Avertir Santé publique Ottawa dès aujourd'hui, en laissant un message au numéro spécifique Covid pour les écoles (613-580-6744 poste 24242 ET par courriel à ecole.sante@ottawa.ca) avec la personne du lycée (nom, titre, numéro de téléphone, courriel) qui servira de lien pour leur faire parvenir l'histoire recueillie quant aux cas contact de même que les données personnelles des contacts. Santé Publique Ottawa prend alors le relais pour déterminer la suite à donner.
6. Le proviseur écrit une note sur Pronote aux parents et aux personnels concernés leur indiquant ce qui est fait tel que décrit en 4 et en 5 ci-haut.
7. Le proviseur écrit une note sur Pronote à tous les parents et tous les personnels du lycée les avisant qu'un cas de Covid positif a été dépisté au lycée et que les personnes concernées ont déjà été avisées, que s'ils n'ont pas reçu d'avis particulier, c'est parce que leur enfant n'a pas été identifié comme contact à risque.
8. Il est clair que les renseignements fournis aux parents et aux personnels ne permettront pas d'identifier la personne ayant obtenu un résultat positif.





LYCÉE CLAUDEL

L'école française internationale
d'Ottawa



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

6. SI UN PARENT D'ÉLÈVE REÇOIT UN RÉSULTAT POSITIF AU TEST DE COVID-19

- Les parents qui ont obtenu un résultat positif au test de dépistage Covid-19 communiquent avec Santé Publique Ottawa pour savoir si leur enfant peut ou non venir au lycée (<https://secureforms.ottawapublichealth.ca/School-Health-Sante-scolaire/Outil-de-depistage-de-la-COVID-19-pour-eleves>).
- Les parents avertissent le lycée par courriel covid.absence@claudel.org.

Mise à jour : 1 octobre 2020

Référence(s) :C:\Users\sophie.tremblay\Lycee Claudel\TM-LC-Rentrée 2020 - General\Protocole santé\MiseAJour-Protocoles et procédures relatifs à la Covid-Lycée-1oct.docx

